



Projet pédagogique et artistique

1. Objectifs généraux.

Le Conservatoire royal de Bruxelles a pour mission essentielle d'organiser la formation d'interprètes, de créateurs et de pédagogues, et de la sorte de nourrir et développer l'activité artistique par l'étude et la pratique des disciplines musicales et de la Parole. Il remplit donc une double fonction : par une formation du plus haut niveau, il prépare l'étudiant à intervenir activement en tant qu'artiste dans la société et il assure un rôle d'acteur social, d'ouverture au public. Il veille donc à :

- a. assurer le développement du potentiel artistique des étudiants afin qu'ils enrichissent à leur tour la Communauté française, le monde artistique et la société en général par leur activité professionnelle et créatrice,
- b. donner aux étudiants la possibilité, au terme de leurs études, de maîtriser les principaux outils nécessaires à une compréhension du contexte sociétal global dans lequel ils évoluent,
- c. leur assurer une formation de caractère humaniste, développant une capacité de perception sensible et lucide des diverses réalités qui les entourent.

Enfin, dans le cadre de sa mission d'enseignement, le Conservatoire royal de Bruxelles tend à jouer un rôle de production et de représentation artistique, de pôle culturel d'ampleur nationale et internationale ; il est le lieu par excellence de la rencontre et de la transmission de savoirs et de savoir-faire entre étudiants et pédagogues praticiens de leur art. L'institution veille à garantir les spécificités qui déterminent la qualité de son enseignement, à savoir le haut degré d'exigence par rapport à la formation des étudiants, ainsi que leur implication concrète dans la production artistique et la diffusion de l'image du Conservatoire royal de Bruxelles. Elle favorise une relation privilégiée entre l'étudiant et ses maîtres dans une relation de confiance et d'estime mutuelle, par la transmission de traditions d'interprétation soutenue par une recherche constante.

Ses objectifs sont définis par cycle d'études : le premier cycle (baccalauréat) a pour objectif d'assurer une formation de base polyvalente ; le deuxième (licences) finalise des formations pointues de haut niveau.

2. Moyens pédagogiques et artistiques mis en œuvre.

2.1. *Ouverture aux courants artistiques de notre époque* : Le Conservatoire royal de Bruxelles maintient sa tradition bien établie d'excellence dans la formation aux répertoires d'hier et d'aujourd'hui.

De plus, la création contemporaine occupe une place importante au sein de la formation, que ce soit par l'initiation et la sensibilisation à l'histoire de la pensée artistique de notre temps ou à l'étude de ses courants principaux, par l'interprétation d'œuvres actuelles ou par la production propre par l'étudiant d'une œuvre utilisant un langage original.

En outre, dans le domaine musical, il offre une formation plurielle à travers le développement de ses sections de jazz et de musique ancienne ; dans le domaine de la Parole, outre la formation d'acteurs, il offre une option de formation d'interprète d'œuvres poétiques.

Cette multiplicité permet à l'institution de favoriser chez les étudiants un regard ouvert et lucide sur l'interculturalité qui caractérise les pratiques artistiques du début du XXI^e siècle. Le Conservatoire royal de Bruxelles est un lieu original pour l'expérimentation et le développement de projets artistiques et pédagogiques propres, mais il vise également à s'ouvrir largement vers l'extérieur en réservant une place importante à des projets ponctuels, confiés à des artistes et spécialistes invités.

2.2. *Compétences expertes et transversales* : outre sa mission de formation d'experts dans les diverses disciplines artistiques enseignées, le Conservatoire royal de Bruxelles cherche à développer chez ses étudiants :

- les connaissances transversales qui leur permettront de développer leur curiosité intellectuelle,
- leur capacité à proposer un questionnement personnel dans l'apprentissage de leur art, par la maîtrise et l'organisation de l'ensemble des paramètres cognitifs,
- un esprit critique par rapport à l'autre et à soi-même,
- l'acquisition d'une véritable culture de l'art qui favorise leur autonomie créatrice.

Les programmes d'études encouragent une pédagogie par projets, qui permet un élargissement du sens des matières enseignées, par la mise en relation des disciplines à composante généraliste avec la maîtrise technique et artistique nécessaires à la qualité de la création.

2.3. *Interdisciplinarité*: Le Conservatoire royal de Bruxelles, riche de ses deux domaines, et multiples sections et options, encourage l'interdisciplinarité des contenus et des pratiques pédagogiques : il se veut un lieu de dialogue, d'expérimentation et d'échanges, et entend mettre en rapport l'art musical, les arts de la parole et les autres productions artistiques.

2.4. *Insertion professionnelle*: Le Conservatoire royal de Bruxelles veille à informer les étudiants sur les réalités socio-économiques actuelles (pratiques professionnelles, réalités des métiers d'acteur et de musicien, débouchés) et à y inscrire la formation :

- en donnant une place de première importance aux pratiques artistiques collectives (orchestre, musique de chambre, mises en scènes et montages poétiques...),
- en développant chez l'étudiant des capacités de polyvalence (carrière de soliste, préparation aux concours internationaux, récitals...),
- en valorisant la formation pédagogique à travers des agrégations largement ouvertes sur les avancées de la recherche,

- en donnant aux étudiants les bases de leur future fonction de médiateur culturel, y compris par une sensibilisation aux réalités institutionnelles du monde culturel,
- en favorisant autant que possible la mise en situation de l'étudiant, par exemple au travers des évaluations et en réalisant un nombre important de créations artistiques publiques permettant à tous les étudiants de s'insérer ultérieurement dans la vie professionnelle, de manière individuelle ou collective,
- en invitant les organisateurs culturels à collaborer aux activités de l'institution,
- par la collaboration avec les institutions d'enseignement de tous niveaux pour promouvoir auprès des jeunes ses productions artistiques,
- en favorisant l'accès aux nouvelles technologies de l'art.

3. Ouverture au Monde.

De par sa situation unique au sein de la capitale européenne, le Conservatoire royal de Bruxelles bénéficie d'un ancrage dans un contexte culturel exceptionnellement riche : il entend renforcer et développer les liens

- avec les institutions culturelles bruxelloises et de la Communauté française Wallonie-Bruxelles,
- avec les autres Écoles supérieures des Arts, les Hautes Écoles et les Universités,
- avec les établissements d'enseignement supérieur artistiques hors de la Communauté : avec le Koninklijk Conservatorium van Brussel, mais aussi avec les autres Conservatoires de Flandre et des correspondants européens ou extra-européens.

Le Conservatoire royal de Bruxelles encourage la mobilité de ses étudiants, notamment au sein de l'Europe et de la Francophonie, au travers des programmes d'échanges internationaux.